



RÈGLEMENTS DU TIRAGE Loto-Fondation 2018-2019

Voyages

Le gagnant aura le choix entre un crédit-voyage d'une valeur de 4 000 \$ ou 3 000 \$ en argent et dispose d'un an pour s'en prévaloir. Les frais du fonds d'indemnisation de l'OPC et les taxes sont inclus dans les prix. Le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie des pays (s'il y a lieu), les assurances, les vaccins, les documents de voyage, les pourboires, les excursions et les dépenses personnelles sont défrayés par le gagnant.

Clientèle admissible

Cette loterie est destinée aux employés, aux médecins, aux bénévoles et aux retraités du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Installations Haute-Yamaska. Les employés de la Fondation du Centre hospitalier de Granby peuvent participer, à l'exception de la direction générale de la Fondation. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.

Nombre de billets en circulation :

800 billets (de 001 à 800)

Modes de paiement

Coût du billet : 128 \$

L'acheteur ne peut pas se procurer un billet pour seulement quelques tirages. Chaque billet donne le droit de gagner un seul voyage.

L'acheteur peut s'acquitter de son billet par :

- **D.A.S. :**
(Déduction à la source, employés CSSSHY seulement)
16 prélèvements de 8 \$ par paie, soit du 20 décembre 2018 au 18 juillet 2019. Après le 3 décembre 2018, le participant pourra toujours se prévaloir de la déduction à la source. Par contre, le premier montant de la déduction sera cumulatif selon le nombre de paies entre le 20 décembre et la date de l'achat du billet. Les prélèvements suivants seront de 8 \$.

- **Chèque :**
1 chèque de 128 \$ daté du jour de l'achat

Les chèques doivent être libellés au nom de la Fondation du CHG.

Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les dix (10) jours de la date à laquelle la Fondation du Centre hospitalier de Granby recevra ce chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité à tous les tirages.

- **Carte de crédit Visa ou Master Card :**
Par un seul versement de 128 \$

Reçu aux fins de l'impôt

Selon les politiques de Revenu Canada, la Fondation ne peut émettre de reçu aux fins de l'impôt pour la vente de billets de tirage.

Engagement de l'acheteur

L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet de la Loto-Fondation, et ce, peu importe la situation qui pourrait arriver en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, etc.). S'il a choisi le mode de paiement par prélèvements à la source, il devra verser le solde complet du coût du billet avant la réception de son prix.

Date et lieu du tirage

Les tirages auront lieu au bureau de la Fondation du Centre hospitalier de Granby à midi aux dates suivantes : 24 janvier 2019, 21 février 2019, 28 mars 2019, 25 avril 2019, 23 mai 2019 (2 gagnants à chaque tirage). La Fondation du CHG est située au 205, boulevard Leclerc Ouest à Granby.

Gagnants

Les prix doivent être réclamés au bureau de la Fondation du Centre hospitalier de Granby situé au 205, boulevard Leclerc Ouest, à l'Hôpital de Granby, et ce, 15 jours après la date du tirage. Le gagnant doit, dans les 30 jours suivant le tirage, prendre les arrangements avec l'agence Club Voyage Prémont de Bromont. Pour chaque tirage, le nom du gagnant sera annoncé sur le babillard de la Fondation, sur le site Web de la Fondation ainsi que dans les médias sociaux.

Validité des prix

Les crédits-voyage sont valides pour une période de un (1) an après la date du tirage et sont transférables à une autre personne, avec l'autorisation écrite du gagnant initial.

Pour obtenir des billets

1. Achat en ligne disponible : www.fondationchg.org/loto
2. Communiquez avec la Fondation du Centre hospitalier de Granby au 450-375-8030.

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la Loto-Fondation 2018-2019 permettront de financer de petits équipements dans divers services du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Installations de la Haute-Yamaska.